



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Joël-Désiré Kra, directeur général et secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 8 février à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire, une demande de dérogation mineure pour le lot 6 486 263. Le Conseil sera tenu à huis clos en raison de la Covid-19.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme le lotissement projeté du lot 6 486 263:

- La superficie du lot projeté 6 486 263 sera 587,5 m<sup>2</sup> au lieu de 590 m<sup>2</sup> tel que requis par la réglementation.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande en envoyant leurs questions à l'adresse courriel du service d'urbanisme à [urbanisme@municipalite.saint-mathieu.qc.ca](mailto:urbanisme@municipalite.saint-mathieu.qc.ca) avant le 8 février à 12 h.

Donné à Saint-Mathieu, ce 24 janvier 2022.

Joël-Désiré Kra  
Directeur général et secrétaire-trésorier